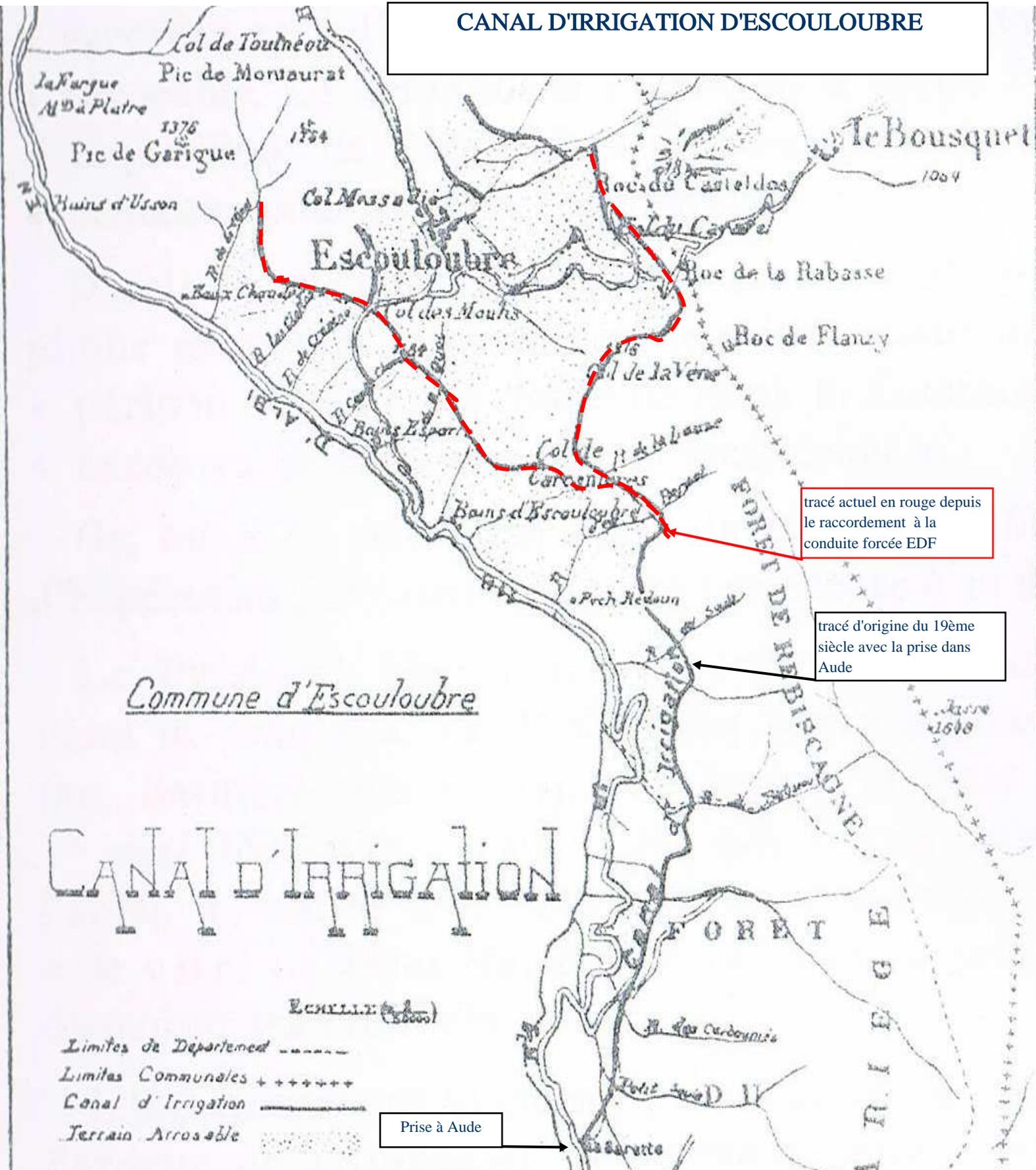


CANAL D'IRRIGATION D'ESCOULOUBRE



Au 20ème siècle l'usage du canal a évolué car s'est rajouté à l'usage irrigation, un usage hydro-électricité :

En 1916, une convention est signée entre l'association Syndicale d'irrigation d'Escouloubre et la société Méridionale de transport de Force (ancêtre de EDF). Elle prévoit :

- 1 - la mise à disposition du tronçon du canal (de la prise à Aude jusqu'au point kilométrique 7) à cette société pour alimenter l'usine hydro-électrique d'Escouloubre ,
- 2 - Augmentation du débit à 2 m³/s prélevés à Aude (au lieu de 1 m³/s prévu au décret).
- 3 - Le débit permettant l'irrigation des terres d'Escouloubre est passé à 400 l/s en période d'irrigation et 25 l/s l'hiver.

A la construction de Puyvalador et la réalisation de la conduite forcée, raccordement du canal d'irrigation à cette conduite, avec arrêt du prélèvement dans Aude. Le débit pour l'irrigation est maintenu à 400l/s en période d'irrigation et 25 l/s pour l'hiver.